

La France de 1914 était-elle antimilitariste ?

Les socialistes et la Loi de trois ans

Elisa Marcobelli

La France de 1914 était-elle antimilitariste ?

Les socialistes et la Loi de trois ans

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

Elisa Marcobelli

SOMMAIRE

Introduction	5
Une réforme qui agite la France	11
Le projet de loi au Parlement	15
Volonté offensive ou défensive ?	20
L'opposition socialiste à la loi	24
Ecarter le danger sans adopter la réforme	31
Le rapprochement des socialistes français et allemands ...	39
Du côté allemand	45
Comment assurer la défense de la patrie	53
Une idée chère à Jean Jaurès	55
Des citoyens-soldats toujours prêts	61
Après le vote de la loi	65
Une urgence : faire abroger la loi	68
Conclusion	73

Elisa Marcobelli est chercheur à l'Institut historique allemand, doctorante à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), en cotutelle avec la Freie Universität de Berlin. Sa thèse porte sur l'opposition à la guerre des socialistes français, allemands et italiens dans la période de la Deuxième Internationale.

INTRODUCTION

« Si j'ai commis cet acte, c'est parce que Monsieur Jaurès a trahi son pays en menant sa campagne contre la Loi de trois ans. J'estime qu'on doit punir les traîtres et qu'on peut donner sa vie pour une cause semblable ». ¹ Ces mots, Raoul Villain les prononce au soir du 31 juillet 1914 : il vient juste d'assassiner Jean Jaurès. Sa façon de justifier son crime reflète alors les passions générées depuis de longs mois par la réforme du service militaire. Le texte de la Loi de trois ans a été présenté à la Chambre des députés en mars 1913, âprement discuté puis voté en juillet, et finalement approuvé par le Sénat en août. Son application immédiate a permis de prolonger d'un an la

1. Cité d'après Gerd Krumeich, *Aufrüstung und Innenpolitik in Frankreich : Die Einführung der dreijährigen Dienstpflicht in Frankreich, 1913-1914*, Wiesbaden : Steiner, 1980, p. 11.

durée du service national, et donc d'augmenter le nombre de soldats en vue d'un éventuel conflit armé avec l'Allemagne. Le débat ne s'est pas éteint pour autant.

Jusqu'à l'été 1914, il reste même si vif qu'on en est arrivé à nommer les deux camps opposés les « troisannistes » et les « antitroisannistes », et à comparer l'agitation ainsi créée à celle de l'affaire Dreyfus ou de la crise boulangiste.² La SFIO³ s'opposera à la loi jusqu'aux derniers jours de paix. Jusqu'à sa mort, Jean Jaurès aura poursuivi le même but : le maintien de la paix. En vain.

Aujourd'hui encore, les études consacrées à la Loi de trois ans et aux débats qu'elle a suscités restent rares. En 1935, l'historien Georges Michon analyse le texte dans le cadre de la préparation de la France à la guerre. Il soutient que la politique d'« union nationale » française d'avant 1914 demeure contradictoire si l'on considère

2. Albert Thomas, « Die politische Situation in Frankreich », *Die Neue Zeit*, n° 36, 1913, p. 333.

3. Nous avons fait le choix de borner nos analyses de l'opposition à la Loi de trois ans aux réactions des représentants de la SFIO. Les contestations des syndicalistes ou des socialistes radicaux n'entreront pas dans notre étude.

que figure parmi ses causes, outre les facteurs politiques, la dimension économique. Celle-ci est, selon Georges Michon, le vrai moteur qui a porté la France à opter, notamment, pour la conquête du Maroc, le renouveau nationaliste, la politique d'expansion, la nouvelle alliance franco-russe ou la Loi de trois ans.⁴

Il faut ensuite attendre quarante ans pour que l'historienne Madeleine Rebérioux mette en lumière la relation entre l'opposition socialiste à la Loi de trois ans et le succès de la SFIO aux élections législatives du printemps 1914 : elle souligne que le parti socialiste « capitalise alors le résultat de la longue lutte menée essentiellement par Jaurès pour la paix ».⁵ Deux ans plus tard, le spécialiste de la Grande Guerre Jean-Jacques Becker examine l'accueil réservé à la nouvelle loi militaire par l'opinion publique française, et son lien avec la victoire socialiste de mai 1914.⁶

4. Georges Michon, *La Préparation à la guerre : la Loi de trois ans, 1910-1914*, Paris : Rivière, 1935.

5. Madeleine Rebérioux, *La République radicale ? 1889-1914*, Paris : Seuil, 1975, p. 227.

6. Jean-Jacques Becker, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris : Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 1977.

La seule étude, outre celle de Georges Michon, consacrée entièrement aux origines de la réforme et à la façon dont elle s'insère dans la politique militaire et intérieure française, est signée Gerd Krumeich en 1980. L'historien allemand a repris sa thèse dans un article publié en mars 2013 dans lequel il démontre que le vote en faveur de l'Union sacrée de juillet 1914 n'a pas été un événement surprenant puisque « dans les casernes comme dans les esprits, tout était prêt pour la guerre ». Une situation en grande partie imputable à la Loi de trois ans qui avait mobilisé la population en faveur de la défense nationale.⁷

En fait, la campagne contre la guerre, que le parti socialiste français menait avec constance depuis son unification en 1905, est devenue plus intense après la deuxième crise marocaine et la guerre que l'Italie conduisait en Tripolitaine. Elle s'est cristallisée en 1913 autour de la Loi de trois ans sous l'impulsion des combats en cours dans les Balkans, mais aussi à cause de la militari-

7. Gerd Krumeich, « La guerre qui vient », *L'Histoire*, n° 385, mars 2013, p. 72-78.

sation croissante de l'Allemagne voisine. La réforme militaire constituait à ce moment un des points centraux des débats et des actions de la SFIO, et le parti socialiste apparaissait en France « comme la seule force organisée capable d'impulser des actions qui s'inspirent d'un militantisme éthique et politique, de promouvoir des initiatives efficaces ».⁸

A ce sujet, la ligne suivie par le parti socialiste est restée assez unitaire. L'opposition à la prolongation du service militaire n'a jamais été mise en discussion par les représentants des divers courants coexistants au sein du parti. La défense nationale était un sujet strictement lié à la question des forces militaires, un sujet qui tenait beaucoup à cœur aux socialistes et qui concentrait une bonne partie des débats. Les discussions menées dans le cadre des congrès ou dans les pages des journaux visaient à trouver la manière la moins militariste possible d'éviter que la France soit impliquée dans une guerre tout en

8. Madeleine Rebérioux, *La République radicale ? 1889-1914*, Paris : Seuil, 1975, p. 227.

pouvant se défendre en cas d'attaque extérieure. C'est cette attitude, à première vue paradoxale, entre le refus d'une armée forte et le souci de protéger la nation, qui est au cœur de notre essai.

UNE RÉFORME QUI AGITE LA FRANCE

Depuis la loi militaire approuvée le 21 mars 1905, les Français sont appelés à rester sous les drapeaux pendant deux ans. Cette loi s'est substituée à celle en vigueur depuis 1889, hautement inégalitaire : le service militaire durait trois ans pour tous, exception faite pour les jeunes membres de la grande bourgeoisie qui ne devaient qu'un an à leur pays ! En outre, la législation de 1889 organisait le recrutement par tirage au sort. La loi du 5 juin 1905 reconnaissait définitivement l'universalité et le caractère obligatoire du service militaire. Dans son premier article, elle affirmait que « tout Français doit le service militaire personnel » et, dans son deuxième, que « le service militaire est égal pour tous. Hors le cas d'incapacité physique, il ne comporte aucune dispense ». Les forces socialistes saluèrent alors son équité, approuvèrent le raccourcissement du service national et notèrent qu'elle marquait un pas vers une démocratisation de l'armée.⁹

9. Voir Albert Thomas, « Die Krise der inneren Politik in Frankreich », *Sozialistische Monatshefte*, n° 16, 1913, p. 960-965. Toutes les traductions de l'allemand sont de l'auteur.

La principale nouveauté que la loi de 1913 instaure est énoncée par l'article 18 : il stipule que tout Français jugé apte au service se consacrera à l'armée active pendant trois ans. En outre, « dans les cas où les circonstances paraîtront l'exiger », la nouvelle loi donne aux ministres de la Guerre et de la Marine l'autorisation de « garder temporairement sous les drapeaux » la classe qui a terminé sa troisième année de service.¹⁰ La nouvelle loi reconduit les privilèges des étudiants des universités et des grandes écoles qui avaient été dispensés par la réforme militaire précédente. En 1905, les deux ans de service devaient être aussi accomplis par les étudiants de ces institutions ; dans la règle ils devaient passer un an dans un corps de troupe aux conditions ordinaires, puis s'acquitter pendant un an du service militaire dans leur école.¹¹ Avec des modalités qui diffèrent d'une école à l'autre, d'une université à l'autre, en 1913, ces mêmes étudiants doivent accomplir un service plus court que les

10. Article 19, loi du 7 août 1913.

11. Article 23, loi du 5 juin 1905.

autres (deux ans en tout), lequel peut se dérouler dans sa totalité au sein de l'école.¹²

La nouvelle réforme de 1913 ne peut donc être perçue par les forces progressistes françaises que comme profondément réactionnaire. D'un côté, en allongeant de nouveau la durée que les citoyens doivent passer sous les drapeaux, elle donne un temps d'arrêt au combat socialiste qui recommande la suppression du service militaire. De l'autre, la réintroduction des privilèges traduit une volonté de rupture avec la loi de 1905, qui se voulait démocratique.

En 1913, la lutte socialiste contre la loi entre ainsi dans un débat plus vaste, celui du chemin que la société doit prendre vers plus de démocraties, d'égalité, de républicanisme. « Nous devons comprendre », affirme le député Edouard Vaillant à Brest, « qu'il ne s'agit pas seulement pour nous de repousser ce brigandage d'armement de la Loi de trois ans, mais aussi de compléter cette œuvre par

12. Articles 13 à 17, loi du 7 août 1913.

une transformation complète de la politique monarchique, réactionnaire, nationaliste imposée par la domination des partis bourgeois, en une politique démocratique pacifique ». ¹³

En 1913, la proposition d'une prolongation du service militaire de deux à trois ans s'appuie sur de multiples raisons, et la première d'entre elles tient au fait que les milieux militaires n'ont jamais accepté la réduction du service à deux ans voulue par la loi de 1905. Mais, comme Jean-Jacques Becker et Gerd Krumeich le montrent dans leur histoire franco-allemande de la Grande Guerre, les raisons de fond sont surtout d'ordre politique. Avec le resserrement de l'alliance entre la France et la Russie, il faut absolument que les Russes soient convaincus de la capacité française à mener une guerre offensive – dans le cas où cela serait nécessaire. La politique militaire de l'Allemagne, le principal ennemi potentiel pour la France, constitue une autre raison. Jusqu'à la réforme

13. SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest les 23, 24, 25 mars 1913 : compte rendu sténographique*, Paris : Hachette, 1975, p. 242.

militaire allemande de 1912¹⁴, les effectifs allemands et français se valaient plus ou moins. Un équilibre rompu en faveur de l'armée allemande : la Loi de trois ans constitue la réponse française pour que la parité soit rétablie. ¹⁵

Le projet de loi au Parlement

Le 7 mars 1913, le Conseil supérieur de la guerre dépose à la Chambre le projet de loi rétablissant le service militaire de trois ans. Eugène Etienne, ministre de la Guerre, commence la lecture. Les comptes rendus des débats parlementaires de ce jour rapportent les exclamations et les manifestations de désapprobation qui s'élèvent aussitôt du côté des socialistes. Edouard Vaillant exprime sa réprobation contre ce qu'il appelle un « acte criminel », parlant de « coup mortel porté à la République ». Jean Jaurès affirme que « c'est de la folie ! ». Toutes sortes de slogans jaillissent du côté gauche de l'hémicycle (« Guerre à la guerre ! », « A

14. Voir la note en bas de page n° 65, p. 48.

15. Jean-Jacques Becker et Gerd Krumeich, *La Grande Guerre : une histoire franco-allemande*, Paris : Tallandier, 2012 (nouvelle édition), p. 49-50.

bas le gouvernement, à bas la guerre ! », « Vive la République, mort à l'empire ! »), si bien qu'Eugène Etienne doit s'interrompre plusieurs fois.¹⁶

Les débats se révèlent plus bruyants qu'efficaces : les protestataires ne sont pas assez nombreux pour en empêcher l'adoption. Seuls les socialistes autour de Jean Jaurès et une bonne partie des radicaux-socialistes autour de Joseph Cailloux protestent violemment, et longuement, contre la loi. Les partisans des autres forces parlementaires semblent accepter la réforme comme une nécessité dictée par la puissance militaire allemande toujours croissante.

Cependant le projet Etienne, qui n'envisageait que la prolongation du service, est bientôt abandonné en faveur de celui proposé par les députés Joseph Reinach et Charles Lannes de Montebello, qui fixe en plus le minimum que chaque unité doit atteindre, posant le principe de la

16. Voir les débats parlementaires de la deuxième séance du 6 mars 1913, dans : *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés. Compte rendu in extenso*, Paris : imprimerie du Journal officiel, 7 mars 1913, p. 815-817.

permanence des effectifs. Pour obtenir ce quota, le nouveau projet fait appel à des engagements et rengagements, avec prime élevée, et au service de trois ans. L'excédent qui aurait pu se former à travers ces deux mesures devant être envoyé en congé après deux ans ou deux ans et demi.¹⁷ René Le Hérisse, le président de la commission de l'armée à la Chambre, présente ce nouveau projet devant les députés le 2 juin, justifiant la loi comme « nécessaire à la sécurité du territoire et l'avenir de notre pays ». Il l'assure : c'est « l'état actuel de l'Europe, si nous voulons vivre », qui exige que la France soit prête en cas de conflit.¹⁸

Les arguments avancés par les parlementaires favorables à ce projet de loi vont tous dans ce sens. Les débats s'enflamment à maintes reprises : les comptes rendus des séances parlementaires font très souvent référence aux exclamations et applaudissements qui proviennent d'un côté et de l'autre des gradins. Cependant, l'opposition du groupe parlementaire socialiste ne se limite pas à une

17. Voir Georges Michon, *La Préparation à la guerre*, p. 150-151.

18. Séance parlementaire du 2 juin, dans : *Journal officiel de la République*, 3 juin 1913, p. 1 648.

critique qui ne vise qu'à entraver les travaux pour l'adoption de la réforme. Les députés socialistes proposent des contre-projets à la Loi de trois ans, cherchant à la redimensionner ou à lui trouver une alternative. Les 17 et 18 juin, Jean Jaurès prononce le discours le plus important du débat. Il reproche au projet de loi de ramener l'institution militaire au modèle suranné de l'armée de métier et s'élève contre la méfiance de l'état-major à l'égard des réservistes et de la nation armée. Puisque, sur le terrain des effectifs de caserne, la France serait vaincue d'avance, Jean Jaurès propose d'organiser la défense du pays *via* l'ensemble des citoyens français. Il s'agit de les recruter localement, de les former et de les regrouper en unités sous la responsabilité de cadres permanents. Face à l'accroissement de l'armement allemand, le devoir des dirigeants français est non pas de se tourner vers la formule évidente des trois ans, mais de développer, par l'éducation de la jeunesse, par l'organisation des réservistes, par l'armement du peuple, les garanties d'avenir qui conviennent à une démocratie.¹⁹

19. Voir les séances parlementaires des 17 et 18 juin, dans : *Journal officiel de la République*, 18 et 19 juin 1913 ; et Georges Michon, *La Préparation à la guerre*, p. 160.

Edouard Vaillant, qui réclame l'armement général du peuple et la transformation de l'armée permanente en milices nationales (*cf.* le troisième chapitre de cette étude), se fait le porte-parole du plus radical des contre-projets. Que celui-ci puisse être adopté par le Parlement est cependant invraisemblable, aussi les autres députés opposés à la nouvelle loi militaire cherchent-ils encore à proposer d'autres solutions qui puissent au moins limiter les dégâts.²⁰ Les propositions abondent, mais elles connaissent toutes le même sort : elles sont rejetées par une nette majorité des parlementaires. Ceux qui s'opposent à la loi semblent donc nettement en minorité et les comptes rendus des séances indiquent souvent que les discours des partisans du projet de loi sont applaudis par les parlementaires assis sur les bancs de droite, du centre, mais aussi par une bonne partie de ceux qui se trouvent sur les bancs de gauche. La tentative d'Edouard

20. Les multiples contre-projets sont proposés tout au long des débats parlementaires. Pour n'en citer que quelques-uns : Jean Jaurès suggère de raccourcir le service militaire à dix-huit mois et d'abroger la réforme sur la classe libérable qui venait d'être adoptée. Le contre-projet Augagneur se fonde sur le maintien de la loi de deux ans. Le contre-projet Paul-Boncour-Messimy propose un allongement du service militaire de six mois.

Vaillant de faire arrêter, ou au moins de ralentir l'adoption de la loi en proposant qu'elle fasse l'objet d'un vote populaire échoue, car ses collègues à la Chambre s'opposent à sa proposition.²¹

Sans surprise, la loi est approuvée par le Parlement le 19 juillet par trois cent cinquante-huit voix contre deux cent quatre. De leur côté, les députés socialistes unifiés ont voté presque unanimement contre – soixante-neuf sur soixante-douze.²² Une fois ratifiée par le Parlement, la loi passe au Sénat, où elle est approuvée le 7 août 1913 avec une majorité de deux cent quarante-quatre votes contre trente-six.

Volonté offensive ou défensive ?

Pour ses partisans, prolonger le service national constitue la réponse immédiate à l'armement croissant de l'Allemagne, et ils l'expriment clairement auprès de l'opinion publique. Il s'agit de convaincre une grande partie de la population qui

sera directement touchée par la réforme. Ainsi les « troisanistes » avancent-ils un argument implacable : la France est menacée par une Allemagne désormais plus forte sur le plan militaire et se voit donc obligée d'équilibrer ses effectifs avec ceux du pays voisin. En cas d'attaque allemande, le pays pourra alors non seulement se défendre, mais aussi récupérer l'Alsace et la Lorraine.

Dans son analyse de la relation entre la politique d'armement et la politique intérieure française d'avant 1914, Gerd Krumeich reconnaît que la Loi de trois ans répondait à la menace allemande. Mais il soutient que la proposition du gouvernement était aussi motivée par une donnée nouvelle : les armements allemands rendaient inefficace la stratégie française, à savoir un plan d'offensive inconditionnelle, l'une des composantes essentielles de l'accord militaire avec la Russie. Cette motivation, les leaders militaires et politiques ne l'ont pas exprimée parce qu'ils savaient qu'elle n'aurait pas été acceptée par l'aile gauche des républicains, et encore moins par les socialistes. Selon l'historien, la volonté offensive se trouve

21. Séance parlementaire du 16 juin, dans : *Journal officiel de la République*, 17 juin 1913, p. 1 955.

22. Séance parlementaire du 19 juillet, dans : *Journal officiel de la République*, 20 juillet 1913, p. 2 815.

donc à l'origine du projet de loi, tandis que la nécessité purement défensive est reléguée au second plan.²³

Dès l'annonce du projet de loi, ses opposants ne s'y trompent pas : il ne s'agit pas seulement de constituer une armée pour la défense nationale, mais aussi de donner à la France la possibilité d'attaquer. Le gouvernement répond que l'Allemagne a déjà engagé une course aux armements et qu'après 1871, il faut bien interpréter cette donnée comme une menace directe et évidente. Les opposants rétorquent alors que l'Allemagne est contrainte de s'armer pour se défendre du péril que « l'immense monde slave »²⁴ constitue pour elle. La volonté supposée du voisin teuton de menacer la France ne serait donc qu'une excuse utilisée par les partisans de la loi afin de trouver un soutien à leurs desseins bellicistes. La Loi de trois ans s'inscrit plutôt dans le cadre de la paix armée européenne et elle aggrave la situation dictée par la politique internationale en

23. Voir Gerd Krumeich, *Aufrüstung und Innenpolitik*, le chapitre II « Die Entstehung der Loi de trois ans », p. 44-53.

24. Pierre Brizon, *La vérité sur les trois ans et les secrets du militarisme*, Discours à la Chambre des députés (1912 et 1913), Bourges : Imprimerie ouvrière du Centre, 1913, p. 15.

général (la politique française au Maroc, entre autres), et non seulement par celle de l'Allemagne.

Le député socialiste de l'Allier Pierre Brizon va encore plus loin. Selon lui, les conservateurs entendent aussi poursuivre leur politique de domination des éléments subversifs de la population : par le renforcement de l'armée, ils créent une force répressive plus importante à mobiliser en cas d'émeutes.²⁵ La réforme militaire aurait par ailleurs de nombreuses autres conséquences négatives. D'abord, par les débats passionnés qu'elle suscite, elle permet aux conservateurs de « faire diversion » : la gauche s'inquiète moins de combattre les réformes sociales en cours. Ensuite, du point de vue économique, la loi permettrait l'enrichissement de l'industrie internationale du militarisme, bénéficiant donc à la grande bourgeoisie conservatrice. L'État serait le grand perdant puisqu'il verrait d'un côté ses dépenses militaires augmenter tandis que de l'autre son économie perdrait en

25. Pierre Brizon, *La vérité sur les trois ans*, p. 48-49.

puissance, une bonne partie de la population active étant contrainte de s'éloigner pendant trois longues années de son lieu de travail.

L'opposition socialiste à la loi

L'opposition des socialistes français à la Loi de trois ans commence dès l'exposition de la réforme à la Chambre. Avant même la présentation officielle de la loi devant le Parlement, le quotidien *L'Humanité* dirigé par Jean Jaurès suivait d'ailleurs très attentivement « la campagne d'information tendancieuse » que *Le Temps* poursuivait « sans se lasser » et « en accord avec la camarilla militaire ». ²⁶ Pour ce faire, le journal conservateur s'appuyait sur des études effectuées par le ministère de la Guerre. Celles-ci démontraient l'insuffisance des effectifs militaires français pour défendre la nation en cas d'attaque armée, une situation qui imposait donc le retour au service militaire d'une durée de trois ans.

26. *L'Humanité*, 25 février 1913.

Entre la fin février et le début du mois de mars 1913, alors que les articles du *Temps* sur les discussions au ministère de la Guerre se suivent et deviennent plus concrets, *L'Humanité* porte à la question une attention croissante. Le quotidien socialiste entame bientôt une « campagne méthodique » et acharnée contre la réforme, consacrant quasiment chaque jour une partie de ses pages à la protestation. A partir du 8 mars et pendant une semaine, un encadré rappelle les points principaux de la contestation : « 1. L'arbitrage international pour tous les conflits ; 2. Le rapprochement franco-allemand ; 3. Les milices nationales ; 4. L'impôt sur la richesse pour payer les dépenses militaires ». ²⁷ Il faut souligner ici que si l'on trouve les trois premiers points mentionnés tout au long des débats concernant la loi, le dernier, relatif à l'impôt sur la richesse, ne sera plus pris en considération, ni dans les débats parlementaires, ni au sein des congrès socialistes, ni même dans les pages des journaux.

27. « Nous réclamons », *L'Humanité*, 8, 9, 11, 13, 14 et 16 mars 1913.

La campagne de lutte contre la réforme militaire commence dans une période de renouvellement pour le quotidien socialiste. Depuis le 25 janvier, le journal est devenu plus consistant, augmentant le nombre de ses pages de quatre à six. Un mois plus tard, la rédaction se félicite d'avoir gagné presque onze mille nouveaux lecteurs et, cinq mois plus tard, elle se targue d'avoir doublé son lectorat !²⁸ En effet le tirage de *L'Humanité*, qui flirte avec les 84 000 exemplaires en janvier 1913, atteindra les 110 000 un an plus tard et grimpera jusqu'à 150 000 en juin 1914.²⁹ Ce succès commercial n'est pas seulement lié au nouveau format du quotidien, mais aussi à la campagne contre la réforme que les journalistes relaient en détail.

En effet, dans ses colonnes, *L'Humanité* se fait l'écho des nombreuses manifestations et rencontres qui s'organisent dans tout le pays dès mars 1913.³⁰ Parmi celles-ci, le

28. *L'Humanité*, 21 juillet 1913.

29. Voir le tableau dans : Jean-Jacques Becker, 1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre, p. 101.

30. Pour citer un exemple, le 14 mars 1913, *L'Humanité* informe sur le meeting de protestation du manège du Panthéon en la présence du « pacifiste Francis de Pressensé ».

X^{ème} congrès socialiste, organisé à Brest, consacre une grande partie de ses débats à la nouvelle réforme militaire. Une « foule immense » se réunit au Pré-Saint-Gervais, selon l'édition du 17 mars 1913. Neuf jours plus tard, le quotidien avance le nombre de cent cinquante mille participants. Ce sont les mêmes qui se retrouveront au même endroit deux mois plus tard, et le quotidien racontera bien sûr à nouveau l'événement. Ce n'est pas tout : une « pétition populaire contre la Loi de trois ans » circule. Au 13 mars, elle recueille déjà « plus de trente mille signatures ».³¹

Le 26 mai, *L'Humanité* rapporte que le Parti a fait imprimer trente mille affiches et des carnets de propagande, qui sont à acheter et à distribuer ou à poser dans toute la France « pour accentuer la protestation », « pour faire signer la pétition dans les campagnes les plus reculées » et pour permettre « à chaque bonne volonté » de lutter

31. « La pétition populaire contre la loi de trois ans », *L'Humanité*, 13 mars 1913.

contre la réforme. Les lecteurs s'intéressent au débat, pour preuve les pics de ventes du quotidien qui sont atteints au lendemain des événements les plus marquants : le début des discussions sur la Loi de trois ans, la chute du ministère Briand, les deux manifestations du Pré-Saint-Gervais, et fin mai 1913 pendant la campagne contre le maintien de la classe libérable sous les drapeaux.³² En janvier 1914, dès la première journée du congrès d'Amiens, les délégués du parti au conseil d'administration et de direction de *L'Humanité* annoncent quelque 33 000 numéros vendus chaque jour dans la seule ville de Paris en mai 1913.³³

La masse des journaux écoulés, le nombre des campagnes d'opposition à la loi et les diverses formes qu'elles prennent démontrent que le débat sur la réforme militaire ne se cantonnait pas au Parlement. Il était au contraire au

cœur de la vie quotidienne des Français qui en parlaient au travail, dans la rue, au café, parce qu'ils avaient bien compris qu'ils étaient tous directement concernés.

32. Le gouvernement avait proposé une réforme rétroactive qui prévoyait le maintien de la classe libérable sous les drapeaux, à partir du 1^{er} octobre 1913, pendant un an encore. Les socialistes s'y opposent de manière acharnée.

33. SFIO, *XI^{ème} congrès national, tenu à Amiens les 25, 26, 27 et 28 janvier 1914 : compte rendu sténographique*, Paris : Hachette, 1975, p. 138.

ÉCARTER LE DANGER SANS ADOPTER LA RÉFORME

Même si l'Allemagne, tout comme la France, affiche « une volonté certaine de paix »³⁴, 1871 a créé une situation propice aux frictions entre les deux pays. Certes, le Reichstag a concédé une plus grande autonomie à l'Alsace-Lorraine en 1911, mais la région reste un point sensible. Quant aux rapprochements opérés par les partis socialistes français et allemand, ils n'ont produit aucune mesure concrète en faveur d'une paix durable. Même les opposants à l'armement de la France sont conscients de tout cela, et ils ne peuvent pas nier que le pays voisin est en train de s'armer. Ils avancent pourtant une solution : les représentants de la SFIO assurent que la voie diplomatique permettrait de conjurer le péril de la guerre et rendrait donc la réforme militaire inutile.

34. Pierre Brizon, *La vérité sur les trois ans*, p. 17.

L'examen d'une « solution pacifique »³⁵, pour reprendre les mots d'Edouard Vaillant, monopolise longuement le congrès de Brest. Cette solution suit le principe de l'arbitrage entre les nations, un des principaux moyens de prévention de la guerre que des socialistes comme Jean Jaurès promouvaient déjà bien avant la lutte contre la réforme militaire. La proposition est simple : l'Allemagne et la France doivent réussir à se rapprocher diplomatiquement et à poursuivre une politique de bon voisinage. Edouard Vaillant défend encore ces positions dans le cadre des débats parlementaires autour de la Loi de trois ans. Selon l'élu du Cher, ce rapprochement pourrait être facilité par l'Angleterre qui, déjà liée à la France, a réussi à se rapprocher diplomatiquement de l'Allemagne. En fait, elle est « sortie moralement grandie » de la crise internationale causée par les conflits dans les Balkans et elle a représenté, quand les combats étaient en cours, « la volonté européenne de maintenir la paix ».

35. SFIO, X^{ème} congrès national, tenu à Brest, p. 244.

Edouard Vaillant reconnaît devant les députés de l'Assemblée que, certes, la France s'est tenue « à côté de l'Angleterre aux moments les plus critiques de cette crise », mais qu'elle ne peut pas jouer un rôle de médiatrice entre la Triple Alliance et la Triple Entente. Ce rôle, seule l'Angleterre peut à nouveau l'endosser. La France ne peut pas, tout simplement parce que le traité d'amitié qu'elle a conclu avec la Russie, et qui en fait une servante de l'empire du tsar, l'en empêche.³⁶ La question du rapprochement des puissances situées des deux côtés des Vosges ressort constamment pendant les deux jours du congrès de Brest. Elle doit avoir comme conséquence, selon la résolution du congrès signée Adéodat Compère-Morel et votée à l'unanimité par les participants, le désarmement « parallèle et simultané »³⁷ des deux puissances, une voie que la France et l'Allemagne doivent décider d'emprunter conjointement et publiquement.

Les participants au congrès ont une bonne raison de se montrer à ce sujet. En effet, la question de l'Alsace-

36. Séance parlementaire du 16 juin, dans : *Journal officiel de la République*, 17 juin 1913, p. 1953.

37. SFIO, X^{ème} congrès national, tenu à Brest, p. 239.

Lorraine ne semble plus constituer un problème diplomatique réel, au moins pour les socialistes de la région. Ces derniers, selon Edouard Vaillant, ont déclaré avoir abandonné toute idée de faire à nouveau partie de la France. A la Chambre, Pierre Brizon affirme, dans le long discours qu'il tient le 9 juillet, que personne là-bas ne souhaite une guerre qui aurait comme épice centre leurs territoires.³⁸

C'est à partir de cette affirmation que le délégué breton Gustave Hervé, toujours lors du congrès de Brest, suggère une autre « motion, qui n'est que le complètement »³⁹ de celle de Adéodat Compère-Morel. Il souhaite que le parti socialiste, « en réponse au projet de loi sur le service de trois ans »⁴⁰, demande trois choses : d'abord, bien sûr, un rapprochement diplomatique entre les deux nations voisines, ensuite la promesse mutuelle de diminuer les armements, enfin des négociations entre les gouvernements français et allemand. Les deux nations devraient

38. Pierre Brizon, *La vérité sur les trois ans*, p. 25.

39. SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest*, p. 255.

40. *Ibid.*, p. 256.

parvenir à un accord sur le renoncement à toute guerre de revanche. Gustave Hervé voit dans la question de l'Alsace-Lorraine la cause principale de la paix armée qui domine en Europe. Un accord franco-allemand sur ce problème pourrait donc marquer non seulement la fin des hostilités entre les deux pays, mais aussi constituer, plus généralement, la clé du désarmement européen.

Cette proposition, Gustave Hervé l'a déjà défendue longuement avant même le congrès de Brest. Il s'est servi pour cela des pages de l'hebdomadaire qu'il dirige, *La Guerre sociale*. Il n'y demandait pas seulement que la volonté de revanche soit laissée de côté une fois pour toutes, mais aussi que les deux régions frontalières gagnent un statut d'autonomie. Il critiquait la peur française face à la course allemande aux armes, affirmant qu'il était « absurde de croire que les derniers armements de l'Allemagne cachent une pensée d'agression ». La seule façon de calmer les craintes françaises serait de résoudre la question des deux régions frontalières. Dans la pratique, la solution envisagée pour « l'Alsace annexée, qui est

allemande de langue, de race et, en partie, de culture », serait une large autonomie de la région, qui resterait donc, dans son projet, toujours rattachée à l'Allemagne. En revanche, la Lorraine, « française de langue, de race et de culture », devrait revenir à la France. Un accord franco-allemand conclu sur ces bases signerait, selon Gustave Hervé, « la fin de la paix armée dans toute l'Europe ». ⁴¹

Entre ces propositions et le congrès de Brest, un fait nouveau s'est produit aux yeux de Gustave Hervé : l'accord de toutes les forces politiques d'Alsace-Lorraine de s'opposer à toute guerre de revanche et de renoncer une fois pour toutes à redevenir français. ⁴² Le délégué breton souligne que les deux régions frontalières demandent seulement le droit de se gouverner toutes seules, en adoptant de préférence la forme républicaine. C'est cette requête qu'il faut accepter, même si les nationalistes français « la trouveront boiteuse ». Le compte rendu officiel du

41. Gustave Hervé, « Entre socialistes français et allemands », *La Guerre sociale*, 26 février-4 mars 1913.

42. En réalité, seuls les socialistes des deux régions avaient ratifié cet accord.

congrès de Brest rapporte sur ce point des débats des réactions critiques – et cependant modérées – de la part du fondateur de la section socialiste de la Seine Paul-Louis Lévy. Ce dernier demande ce qui se passerait si l'Allemagne refusait une telle possibilité. A cette question, Gustave Hervé aurait répondu que si l'Etat allemand n'acceptait pas l'arbitrage et si la guerre éclatait pour une telle cause, « c'est le gouvernement allemand qui serait l'agresseur, et [il saurait] alors ce qui [lui] resterait à faire ». ⁴³

La Dépêche de Brest fait mention de ce même débat de manière moins édulcorée. La discussion entre Gustave Hervé et Paul-Louis Lévy semble avoir pris un tour plus polémique et Gustave Hervé aurait conclu le débat de manière plus agressive à l'égard du gouvernement allemand et de son possible refus. En fait, le socialiste breton ne parle pas seulement en son nom, mais il laisse entendre que les socialistes français sauront « de quel côté est le droit des gens et la civilisation » ⁴⁴ dans le cas où

43. SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest*, p. 260.

44. « Le congrès socialiste », *La Dépêche de Brest*, 25 mars 1913.

l'Allemagne refuserait cet arbitrage. Si le compte rendu sténographique s'efforce de souligner l'harmonie régnant entre les délégués de la SFIO, le ton est tout autre dans les articles du quotidien brestois qui insistent sur l'inutilité d'un congrès auquel à peine la moitié des délégués attendus a participé et qui relève l'absence de nombreux députés (Jean Jaurès et Jules Guesde ne sont pas là), retenus à Paris par les séances parlementaires. Pour ces raisons, le congrès dure deux jours au lieu des cinq prévus et le grand débat sur l'action générale du parti socialiste est renvoyé à un congrès extraordinaire qui doit se tenir en novembre à Paris.⁴⁵ Au-delà des quelques lignes sur le discours de Gustave Hervé, *La Dépêche de Brest* ne mentionne pas d'autre différend entre les délégués sur les questions qui nous intéressent ici : l'insatisfaction des participants semble davantage liée à des questions pratiques qu'aux contenus des débats.

45. « Le congrès socialiste », *La Dépêche de Brest*, 24 mars 1913.

Le rapprochement des socialistes français et allemands

Le texte de la Loi de trois ans est présenté à la Chambre à un moment où socialistes français et allemands ont déjà entrepris de se rapprocher : les deux partis se sont entendus pour s'opposer à tout conflit entre leurs pays. Depuis le congrès extraordinaire de Bâle, en novembre 1912, les activités de la Deuxième Internationale semblent avoir ralenti. En revanche, le binôme franco-allemand est en train de se solidifier, surtout sur la question du désarmement et de l'opposition à la guerre. Le 1^{er} mars 1913, les socialistes français et allemands signent conjointement un manifeste par lequel ils « protestent, unanimement et d'une même voix, contre les armements incessants qui épuisent les peuples » à un moment où les gouvernements respectifs « se préparent à déposer de nouveaux projets de loi qui vont encore accroître [des] charges militaires déjà formidables ».

La SFIO et le SPD se reconnaissent dans cette tâche comme les porte-parole des deux peuples tout entiers et

de leur volonté indiscutable de paix. Ils l'affirment : d'un côté comme de l'autre de la frontière, seules les classes dirigeantes souhaitent la guerre. Le manifeste insiste notamment sur le fait que c'est l'œuvre des chauvins et des nationalistes d'évoquer « aux yeux du peuple, en France, une prétendue complaisance des socialistes allemands pour le militarisme ».⁴⁶

L'opposition à Loi de trois ans se traduit donc par la croyance des socialistes français dans la collaboration et la conviction antimilitariste de leurs homologues allemands. *L'Humanité*, dans sa campagne acharnée contre la loi, ne perd jamais l'occasion de mettre l'accent sur l'antimilitarisme des socialistes allemands, rassurant les lecteurs sur leur volonté pacifique. Le 13 mars, la première page du quotidien dirigé par Jean Jaurès reproduit celle de son équivalent allemand, *Vorwärts*. Le 1^{er} mars, ce dernier avait publié en une, tout comme *L'Humanité* l'avait fait, le manifeste franco-allemand contre les armements. Le fait que

46. « Contre les armements. Manifeste des partis socialistes français et allemand », *L'Humanité*, 1^{er} mars 1913.

Vorwärts ait « consacré toute sa première page à la publication de ce manifeste, qui a été reproduit d'ailleurs par les quatre-vingt-quatre quotidiens dont dispose notre Parti frère »⁴⁷, en dit long, selon l'organe socialiste français.

L'action conduite outre-Rhin contre les armements ne se borne pas à ce manifeste et *L'Humanité* s'en fait l'écho sans attendre. Le journal rappelle que les socialistes allemands préparent une campagne vaste et énergique afin de conduire le peuple à se prononcer contre les armements et à imposer la paix. Il informe également sur les manifestations contre les armements ou contre la guerre qui ont lieu de l'autre côté de la frontière⁴⁸, et cite parmi d'autres les mots que Karl Liebknecht prononce à Paris sur l'intention du prolétariat allemand de mener une « lutte au couteau contre le militarisme »⁴⁹. A la lumière de tout cela, s'interrogent les rédacteurs de *L'Humanité*, « notre presse patriotarde osera-t-elle encore affirmer que les socialistes

47. *L'Humanité*, 13 mars 1913.

48. *L'Humanité*, 17 mars 1913.

49. *L'Humanité*, 18 mars 1913.

allemands ne luttent pas de toutes leurs forces contre la folie des armements ? ». ⁵⁰

Si les membres de la SFIO affirment avec tant d'ardeur les vertus de leurs camarades allemands, c'est que l'un des leurs se permet de les mettre en doute : en 1912, le germaniste Charles Andler, professeur à la Sorbonne, a créé une polémique en publiant une série d'articles dans lesquels il affirme qu'une nouvelle tendance nationaliste émerge au sein de la social-démocratie allemande, un courant susceptible selon lui de mettre la paix en danger. ⁵¹ Sa thèse est aussitôt attaquée par les délégués de la SFIO par voie de presse, et pas seulement en France. Salomon Grumbach, socialiste alsacien proche de Jean Jaurès et Marcel Sembat, et qui deviendra membre de la section française de l'Internationale en 1918, publie ainsi un article dans une importante revue allemande, *Die Neue Zeit*. ⁵²

50. *L'Humanité*, 13 mars 1913.

51. Pour une analyse complète du débat, voir Christophe Prochasson, « L'"affaire" Andler-Jaurès. Une analyse de controverse », *Jean Jaurès. Cahiers trimestriels*, n° 145, 1997, p. 45-62.

52. Salomon Grumbach, « Der imperialistische Sozialismus (Eine Entdeckung des Herrn Professor Charles Andler) », *Die Neue Zeit*, n° 20, 1913, p. 736-741.

Le point de vue qu'affiche Charles Andler devient vite une affaire, un nouveau combat à mener : Jean Jaurès ne lui accorde pas moins d'importance qu'à la campagne contre les trois ans et les armements, et il prend la plume dans *L'Humanité* afin d'y publier ce qu'il appelle une « mise au point ». Il s'y dit convaincu que les socialistes allemands, tant les révisionnistes que les radicaux, sont « parmi les plus passionnés à combattre le militarisme et le colonialisme ». ⁵³ De son côté, Gustave Hervé s'attache à préciser que Charles Andler est arrivé à des conclusions hâtives qui ne correspondent pas à la réalité des faits. ⁵⁴ Il écrit qu'après la signature du manifeste conjoint des partis socialistes français et allemand, « aucun homme de bonne foi, y compris Andler, que je me refuse à croire un malhonnête », n'osera plus nier « l'union intime entre les deux partis frères ». ⁵⁵

Ce travail de quasi-propagande antimilitariste des socialistes allemands se poursuit lors du congrès de Brest. La

53. Jean Jaurès, « Mise au point », *L'Humanité*, 31 mars 1913.

54. Gustave Hervé, « A propos des socialistes allemands », *La Guerre sociale*, 26 février-4 mars 1913.

55. Gustave Hervé, « Pour l'entente franco-allemande », *La Guerre sociale*, 5-11 mars 1913.

continuité de l'engagement des socialistes des deux pays contre la guerre, dont le manifeste socialiste franco-allemand a formé « le premier acte » et « qui ne cessera plus »⁵⁶, est soulignée dès le tout début de la manifestation. La présence du représentant du SPD et député du Reichstag Hermann Molkenbuhr a pour objectif de démontrer l'étroite collaboration et l'amitié entre les deux partis socialistes. Le discours qu'il prononce lors du premier après-midi de réunion tend à mettre en valeur l'action que les socialistes allemands entreprennent dans leur pays contre la guerre. Il affirme résolument l'aversion des socialistes de son pays à toute forme de militarisme et ajoute que « lorsqu'on dit le contraire, c'est un mensonge complet ! ».⁵⁷

La détermination de Hermann Molkenbuhr à convaincre des intentions pacifiques allemandes donne à son discours un caractère hyperbolique, surtout quand il se dit persuadé, tout comme le sont ses camarades, que

56. Intervention d'Edouard Vaillant dans le cadre du rapport des délégués du parti au bureau socialiste international : SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest*, p. 63.

57. SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest*, p. 112.

l'Allemagne ne risque pas d'être impliquée dans une guerre car le prolétariat n'est pas seul à refuser un conflit. Ainsi, la plus grande partie de la bourgeoisie ne souhaiterait, à son avis, que la paix. Il conclut son discours en affirmant que les socialistes allemands voteront toujours pour la paix et contre le militarisme, travaillant constamment pour la conciliation et pour un État qui donne le mieux-être à tout le monde.⁵⁸ La réponse française à cette intervention, au sein du congrès de Brest, est donnée par le secrétaire général de la SFIO Louis Dubreuilh : il assure que les socialistes de France, eux aussi, sont décidés « à n'accorder au minotaure de la guerre ni un soldat, ni un centime »⁵⁹ et qu'ils sont prêts à faire leur devoir pour imposer la paix aux gouvernants.

Du côté allemand

De l'autre côté de la frontière, la presse socialiste allemande observe attentivement l'action du gouvernement

58. *Ibid.*, p. 111-113.

59. *Ibid.*, p. 115.

français... et l'attitude de la SFIO face à la Loi de trois ans. Dès la fin février, alors que le projet n'a pas encore été présenté à la Chambre, puis au printemps tout au long des discussions, la réforme militaire fait l'objet de nombreux articles publiés dans le principal quotidien socialiste d'Allemagne, *Vorwärts*. Comme leurs confrères de *L'Humanité*, les socialistes allemands soulignent que la population française dans son ensemble refuse la course aux armements, seule une minorité patriotique et belliciste s'y déclarant favorable. Cependant, leurs écrits trahissent parfois certaines inquiétudes. Dans un article de *Vorwärts* sorti le 28 février 1913, alors que l'agitation autour de la prolongation du service militaire dans l'Hexagone vient juste de commencer, les Allemands doutent que leurs camarades français puissent s'opposer efficacement à la politique chauvine.⁶⁰ La SFIO semble selon eux devoir affronter bien plus de difficultés que les Allemands pour arriver à faire accepter par tous la solidarité internationale et le rapprochement franco-allemand.

60. « Die französischen Radikalen und die militärische Hetze », *Vorwärts*, 28 février 1913.

La cause à cette « résistance », analyse *Vorwärts*, logerait dans l'histoire même de la France : certains événements, comme la Révolution de 1789 ou l'épisode de la Commune, ont mené au développement parmi le peuple d'un sentiment patriotique exacerbé, qui est cependant aussi profondément démocratique. Les Français pourraient ainsi bien accepter la Loi de trois ans « si elle est vraiment nécessaire », dans le cas d'un péril imminent et réel donc, et « seulement à condition de l'égalité des devoirs ».⁶¹ L'article de *Vorwärts*, anonyme, et qui parle au nom des socialistes d'Allemagne, se déclare en faveur des efforts que la SFIO doit accomplir, dans la presse, mais aussi à travers les meetings et les affiches, pour montrer qu'aucun péril réel n'existe : « Les masses du peuple français, tout comme celles du peuple allemand, ne veulent pas de guerre. S'ils étaient parfaitement sûrs l'un de l'autre, l'activité des militaristes dans les deux pays connaîtrait bientôt la fin ».⁶²

Le quotidien berlinois se sert aussi de la situation française comme prétexte pour critiquer ce qui se passe en

61. *Ibid.*

62. « Der Wahn und seine Lenker II », *Vorwärts*, 9 mars 1913.

Allemagne. Il se déclare solidaire de la volonté des Français d'instituer des milices nationales qui leur permettraient de se défendre dans le cas d'une attaque menée par un pays voisin plus peuplé, mais qui organise encore ses armées sur le principe de la caserne.⁶³ Il suggère cependant une solution en amont à cette question, qui prévoirait, comme il est indiqué dans l'article « Die dreijährige Dienstzeit in Frankreich » (« le service militaire de trois ans en France ») que l'Allemagne mette fin à sa politique militariste et patriotique.⁶⁴ L'article, lui aussi anonyme, comme la plupart des écrits qui paraissent dans le quotidien, part en fait du postulat que la volonté du gouvernement français de faire voter au plus vite une loi de ce type résulte de la politique militaire et diplomatique allemande des dernières années.⁶⁵

63. « Der Wahn und seine Lenker I », *Vorwärts*, 8 mars 1913.

64. « Die dreijährige Dienstzeit in Frankreich », *Vorwärts*, 9 mars 1913.

65. Le gouvernement allemand avait approuvé une réforme militaire, le 14 juin 1912, qui menait à l'augmentation des effectifs militaires, sans cependant allonger la durée du service fixée à deux ans. Le 3 juillet 1913, une nouvelle loi militaire est approuvée. Elle permettra d'augmenter ultérieurement les effectifs mais ne touche toujours pas à la durée du service. Comme le souligne le député du SPD Grandnuer dans le discours qu'il prononce le 15 juin 1913, lorsqu'il présente au Reichstag la proposition socialiste de porter le service militaire en Allemagne à un an, « les partisans des armements à outrance sont à l'œuvre pour affirmer que la réforme en France doit avoir pour conséquence une nouvelle loi militaire allemande, bien que [l'augmentation de l'armement française] soit en fait une conséquence de nos armements. Nous sommes pris, Messieurs, dans un engrenage » : cité d'après Jules Poirier, *L'Évolution de l'armée allemande de 1888 à 1913*, Paris : Fournier, 1914, p. 219.

Une solution à cette situation serait aussi la diminution de la durée du service militaire en Allemagne. En mars 1913, *Vorwärts* commence une campagne en ce sens dans ses colonnes : elle aboutira trois mois plus tard à une proposition de réforme de la loi militaire par le SPD au Reichstag.

Selon les socialistes allemands, il faudrait ramener de deux ans à un an le service national en Allemagne. Cela permettrait en outre de marquer, au moins dans les intentions, le début d'une politique de désarmement des deux nations voisines, comme le préconisait le manifeste du 1^{er} mars. La réforme sera tout de suite refusée par le Reichstag et l'Allemagne entrera en guerre avec une loi prévoyant un service de deux ans.

Dans les deux revues théoriques allemandes les plus prestigieuses, *Die Neue Zeit* et les *Sozialistische Monatshefte*, la situation française n'est décrite que par des membres de la SFIO. Dans *Die Neue Zeit*, le périodique dirigé par Karl Kautsky, le futur communiste Charles Rappoport⁶⁶ entend

66. Charles Rappoport, « Die Krise in der inneren Politik Frankreichs », *Sozialistische Monatshefte*, n° 19, 1913, p. 960-965.

démontrer que le peuple français ne veut pas la guerre et que, si cela a été affirmé par certains journaux allemands partisans de la politique d'armement, il s'agit d'un mensonge des correspondants de presse à Paris. Charles Rappoport avance l'hypothèse qu'il s'agit d'une stratégie des réactionnaires français pour faire naître en Allemagne une hostilité envers la France. La politique militariste créerait ainsi un consensus auprès des Français, un consensus utile afin de faire adopter de nouvelles réformes militaires, donc la Loi de trois ans. Après cela, Charles Rappoport relate dans le détail comment les socialistes français s'opposent au projet de loi : il reprend les débats du congrès de Brest et traduit littéralement la résolution adoptée à son issue. L'article ne met pas en doute l'attitude pacifique des socialistes allemands et tente de rassurer les lecteurs d'outre-Rhin, affirmant qu'en France également, les socialistes et le peuple tout entier aspirent à la paix. De son côté, le député socialiste de la Seine et maire de Champigny-sur-Marne Albert Thomas, dans deux articles au contenu très similaire, fait le point sur l'action des armées, des socialistes et de la population

française en général, qu'il situe au « centre de la protestation »⁶⁷ contre les nouveautés introduites dans la législation militaire en 1913. Il affirme sa conviction que le socialisme français sera en mesure de « regrouper lentement autour de lui toute la masse hésitante de la démocratie et qu'il réussira à nouveau à assurer dans notre pays la république et la liberté des classes des travailleurs ».⁶⁸

67. Albert Thomas, « Die politische Situation in Frankreich », *Die Neue Zeit*, n° 36, 1913, p. 333.

68. *Ibid.*

COMMENT ASSURER LA DÉFENSE DE LA PATRIE

Les socialistes de France et d'Allemagne ont beau multiplier les déclarations d'amitié en cette année 1913, la question de la défense nationale n'est pas ouvertement posée. Pourtant, elle se trouve bien au centre de tous les débats de la SFIO autour de la Loi de trois ans. Les représentants du parti partagent en effet une certitude : le pays doit être en mesure de se défendre contre une attaque extérieure. Comme l'a déjà observé Gerd Krumeich, les articles s'opposant à la réforme qui paraissent chaque jour dans *L'Humanité* sont regroupés dans une rubrique titrée « Pour la défense nationale ». ⁶⁹ Un signal clair que la lutte contre le militarisme ne doit pas entraîner une faiblesse du pays en cas d'offensive extérieure.

Les socialistes français cherchent une alternative à l'armée. Selon eux, les forces permanentes ne sont pas jugées capables de protéger la France et la Loi de trois ans

69. Gerd Krumeich, *Aufrüstung und Innenpolitik*, p. 275.

diminuerait encore plus la capacité défensive du pays⁷⁰ puisqu'elle épuiserait la nation économiquement et renforcerait l'hostilité du peuple envers l'armée. Elle éloignerait encore davantage la jeunesse prolétaire de la jeunesse bourgeoise, nourrissant la haine de la première à l'égard de la seconde. Enfin, d'un point de vue militaire, la Loi de trois ans n'apporterait pas de vrais bénéfices à l'armée puisqu'elle augmenterait peu ses effectifs, finalement. Le député SFIO Paul Mistral a fait ses comptes : allonger la durée du service d'une année apporterait soixante-cinq à soixante-dix mille⁷¹ soldats supplémentaires. Francis de Pressensé en consent quatre-vingt mille⁷² : puisque c'est le nombre d'hommes engagés au Maroc, pourquoi ne pas les en retirer ?⁷³ En cas de péril provenant de l'Est, on pourrait déplacer sur la frontière allemande ces troupes en service outre-mer.

Nous nous trouvons donc face à deux convictions qui peuvent sembler contradictoires. D'un côté, la nécessité

70. Daniel Renault, « Les trois ans sont votés par le Sénat », *L'Humanité*, 8 août 1913.

71. *Ibid.*, p. 269.

72. SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest*, p. 297.

73. *Ibid.*, p. 286 et suivantes.

pour la France de renforcer sa défense contre un ennemi potentiel, de l'autre, la critique de la Loi de trois ans et de l'armée en général, critique qui peut laisser penser que la SFIO est alors tout simplement antimilitariste. Les deux données se rejoignent pourtant dans la proposition d'instaurer des milices populaires : en 1913, la SFIO estime qu'il s'agit là d'une alternative aux forces permanentes. Une solution qu'Edouard Vaillant avait déjà proposée au Parlement lors des débats sur la réforme militaire de 1905.

Une idée chère à Jean Jaurès

S'il y a un nom à associer spontanément à la volonté de création d'une armée populaire en France, c'est celui de Jean Jaurès. Ce projet, il l'a soutenu dans sa proposition de loi rédigée en 1910 et éditée – précédée d'une longue introduction – un an plus tard sous le titre de *L'Armée nouvelle*. A la mi-juin 1913, dans le cadre des débats parlementaires sur la Loi de trois ans, Jean Jaurès prononce un discours qui reprend les mêmes idées. Il plaide pour l'armement général du peuple fondé sur l'éducation des

jeunes et – c'est important – hors les murs des casernes.⁷⁴ Ce même système de milices est décrit par Edouard Vaillant lors du congrès de Brest et des débats parlementaires de 1913.

Ces milices apparaissent comme des institutions davantage civiles que militaires, et entièrement dévouées aux citoyens. C'est ce qu'affirme de façon significative *L'Humanité* dans le premier article d'une longue série consacrée au combat contre la Loi de trois ans : il définit les milices comme le « système qui, tout en assurant la défense nationale, laisse cependant une démocratie maîtresse d'elle-même en la faisant échapper au régime des armées de caserne ».⁷⁵

Ainsi, à l'occasion de la séance des débats parlementaires du 17 mars 1913, Edouard Vaillant déclare que le développement du capitalisme financier, qui marche avec

74. Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, édition établie par Jean-Jacques Becker, Paris : Fayard, 2012, articles 4 et 5 de la proposition de loi.

75. « Les milices nationales », *L'Humanité*, 3 mars 1913.

celui de la politique coloniale, multiplie les causes et les dangers de conflit. Même les pays les plus libres exigent la sécurité contre toute interférence d'autres nations sur leur territoire ou sur leur politique, « et c'est pour cela que le parti socialiste, dans tous les pays démocratiques, a considéré que cette question de défense nationale était une question aussi de défense de leurs institutions libres. Il fallait rechercher l'organisation militaire qui répondait le mieux à la garde des libertés publiques en même temps qu'à la défense de l'intégrité nationale ».⁷⁶

L'organisation militaire la mieux adaptée aux exigences définies par Edouard Vaillant tient donc dans l'institution en France de milices populaires. Cette proposition présentée au Parlement constitue un premier contre-projet socialiste à la Loi de trois ans, et elle est soutenue dans ce cadre par Edouard Vaillant et par Jean Jaurès. Le même Vaillant la défend encore à l'occasion des discussions menées à Brest, la résolution adoptée par le congrès

76. Séance parlementaire du 17 mars, dans : *Journal officiel de la République*. 18 mars 1913, p. 1974.

prévoyant sa création. La motion proposée par Adéodat Compère-Morel, et votée à l'unanimité par les délégués de la SFIO, indique en effet que « le seul moyen d'assurer la défense nationale est d'instaurer les milices par l'armement du peuple ».⁷⁷

La milice populaire prévoit l'armement général de tous. Elle serait un atout majeur pour la démocratie. Grâce à elle, les citoyens qui la composent peuvent en effet garder aussi bien leur territoire et leurs frontières que leurs libertés. Elle constitue donc une garantie pour chacun de vivre sans être opprimé par un impérialisme fondé sur le modèle allemand. En défendant leur patrie, les Français défendent aussi le respect de leurs droits individuels. Alors qu'une armée permanente est le fait d'un système étatique, comme celui de l'Allemagne, d'un empire autoritaire et impérialiste, les milices populaires peuvent être instituées puis survivre dans une République comme la France.

77. SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest*, p. 239.

On pourrait lire ici une volonté nette de mettre l'accent sur la dangerosité de l'Allemagne, qui n'est d'ailleurs pas seulement militaire. La course aux armements de la nation voisine conduirait la France à agir de la même façon et, si tel était le cas, le pays se trouverait entre les mains du nationalisme le plus réactionnaire. Edouard Vaillant exprime sa préoccupation face à une telle menace qui, si elle se réalisait, aurait des conséquences très dangereuses, parce que « c'est une crise de régime qui s'ouvrirait, et nous ne pouvons pas savoir si un gouvernement nationaliste ne serait pas le prélude au rétablissement de l'empire ».⁷⁸ Les milices populaires s'éloignent donc du principe même qui est à la base du militarisme, un principe autoritaire, fondé sur l'offensive et la conquête.

Elles s'éloignent aussi du principe élitaire, qui distingue nettement la formation des classes sociales au sein des armées et repose sur des privilèges liés à l'origine sociale du conscrit. Dans la milice comme dans l'Etat socialiste, tous

78. Séance parlementaire du 17 juin, dans : *Journal officiel de la République*, 18 juin 1913, p. 1974.

les soldats doivent accomplir les mêmes tâches et obéir aux mêmes devoirs. « Il s'agit, en effet, pour la défense nationale ainsi organisée, d'employer non pas une partie mais l'intégralité des forces nationales ». ⁷⁹ On peut donc y voir aussi un pas en avant de la nation vers une démocratie toujours plus aboutie, et vers l'égalité de tous les citoyens. La milice ainsi formée ne sera en fait jamais « un moyen de compression intérieur, un moyen de constituer une gendarmerie contre le prolétariat » ⁸⁰, car elle sera formée mais aussi guidée par le peuple lui-même.

La SFIO souligne que les milices, dans leur structure même, se différencient des corps militaires. Le temps que les citoyens consacrent à leur formation aux armes ne prévoit pas leur séjour en caserne ni leur éloignement de la vie civile. En effet, l'éducation militaire du peuple doit, dans le dessein socialiste, s'accomplir parallèlement à la vie civile. Le citoyen n'est pas contraint de s'écarter de son travail et de sa famille, ce qui a des conséquences

79. *Journal officiel de la République*, 18 juin 1913, p. 1973.

80. *Ibid.*

positives pour la population même, et donc pour la nation en général. La main-d'œuvre reste productive, ce qui concourt, bien entendu, à la prospérité de l'économie.

Des citoyens-soldats toujours prêts

Dans cette organisation, il n'y a pas plus de différence entre la milice et la nation qu'il n'y en a entre un soldat et un milicien. « Dans la milice, le citoyen est soldat, le soldat reste citoyen ; il réalise l'unité d'activité, tant pour la défense du pays que pour la pratique de ses occupations productives, industrielles et commerciales » ⁸¹, déclare au Parlement Edouard Vaillant pendant les débats sur la Loi de trois ans. Contrairement au soldat des armées permanentes obligé de laisser famille, travail et territoire d'origine pour rejoindre sa caserne, le citoyen-soldat vit toujours sur le même mode. Edouard Vaillant l'affirme : « Il n'y a pas pour lui de différence entre le pied de guerre et le pied de paix, ses manœuvres sont des mobilisations

81. Séance parlementaire du 17 juin, dans : *Journal officiel de la République*, 18 juin 1913, p. 1975.

et il peut, sans effort, sans transition, passer immédiatement à l'action si c'est nécessaire ». ⁸²

Edouard Vaillant défend donc à Brest les solutions pacifiques des conflits, prévoyant le rapprochement diplomatique de la France et de l'Allemagne et la création de milices nationales dans le cas d'une attaque extérieure, c'est-à-dire si la solution excluant le conflit n'a pas marché. Nous croyons pouvoir affirmer cependant que les deux possibilités ne s'excluent pas. Les milices nationales ne présentant pas de caractère offensif, leur mise en place ne se situe pas dans un processus d'augmentation des armements, mais bien au contraire dans celui d'une démilitarisation du pays. Elles ne constituent pas une menace pour les nations voisines puisqu'elles ne sont pas créées pour exercer une pression mais seulement pour sauvegarder la patrie dans le cas d'un péril réel. L'institution d'une armée populaire peut donc coexister avec la solution diplomatique, qui tend à résoudre les

82. SFIO, *X^{ème} congrès national, tenu à Brest*, p. 251.

conflits à travers un arbitrage international, chose impossible en gardant un système d'armées permanentes toujours plus importantes. C'est en optant pour la solution diplomatique et la mise en place parallèle de milices populaires que l'on pourrait mettre fin à la situation de paix armée qui prédomine en Europe.

APRÈS LE VOTE DE LA LOI

Les débats autour de la loi ne s'éteignent pas avec le vote de la réforme par l'Assemblée, le 19 juillet, ni avec son adoption définitive par le Sénat. Les commentaires les plus sévères interprètent l'adoption de la loi comme une mesure contre la démocratie et le prolétariat⁸³, mais le résultat du scrutin est néanmoins considéré par les socialistes comme une victoire. « Malgré nous, la loi a été votée et elle est. Avons-nous complètement été vaincus cependant ? Je ne le crois pas », analyse Louis Dubreuilh.⁸⁴

Le 20 juillet, juste après le vote de la loi, *L'Humanité* souligne le grand nombre de voix opposées à son adoption – deux cent quatre –, soit une « minorité imposante et qui en imposera aux ennemis de la République et du progrès social, et qui les empêchera de pousser plus loin une victoire qui ressemble à celle de Pyrrhus ». Le groupe

83. Louis Dubreuilh, « Majorité nationale », *L'Humanité*, 21 juillet 1913.

84. Louis Dubreuilh, *Le socialisme, c'est la paix. Contre les trois ans, contre la folie des armements, pour l'entente franco-allemande, pour l'arbitrage international*, Paris : Librairie du parti socialiste, 1914, p. 18.

socialiste est parvenu à rassembler un certain nombre de radicaux qui ont voté avec lui. En outre, les opposants à la réforme ont obtenu quelques victoires partielles. Ils sont parvenus à « sauver » la classe 1910 à laquelle le ministère s'apprêtait à refuser sa libération, prévue fin 1913. Par ailleurs, à travers les initiatives publiques, la protestation a touché une grande partie des Français : ces derniers ont signé des pétitions, participé à des meetings, ils se sont rendus en masse aux manifestations. Enfin, la SFIO a imposé sa façon d'aborder les questions d'ordre militaire et de défense nationale.

Dans un pamphlet qu'il publie pendant la campagne électorale de 1914 et dans lequel il s'oppose à la loi militaire et à la course aux armements en général, Louis Dubreuilh met en évidence une autre conséquence positive de la campagne contre les trois ans. Ainsi, si le Parlement et les Français n'ont pas suivi jusqu'au bout la SFIO sur la voie qu'elle a tracée, bien des préjugés défavorables aux socialistes se sont dissipés au cours des derniers mois de lutte. Il est désormais permis d'espérer que « dès les élections qui viennent, le

peuple républicain [commencera] à se rendre compte qu'on peut à la fois, comme nous l'avons essayé, servir la noble cause du maintien de la paix internationale et travailler à mettre son pays à l'abri des entreprises de la force ».⁸⁵

Si le débat qui suit l'adoption de la loi ressemble en tout point à celui qui l'a précédé par la teneur des arguments avancés, un élément nouveau s'y ajoute bientôt. Les opposants à la Loi de trois ans dénoncent de plus en plus fort les mauvaises conditions de vie en caserne. *La Guerre sociale* de Gustave Hervé, tout comme *L'Humanité*, évoquent régulièrement les soldats qui succombent à des infections liées aux mauvaises conditions d'hygiène et aux épidémies qui se propagent à cause de la proximité permanente.⁸⁶ Gustave Hervé affirme, avec la verve qui est la sienne, que si le pays n'envoie pas vite au Parlement une majorité de gauche chargée de revenir aux deux ans, « il sera établi que le peuple français veut se suicider ».⁸⁷

85. Louis Dubreuilh, *Le socialisme, c'est la paix*, p. 21-22.

86. Voir par exemple les numéros de *La Guerre sociale* des 11-17 février 1914 et 18-24 février 1914.

87. Gustave Hervé, « A la gloire du maréchal Le Boeuf », *La Guerre sociale*, 11-17 février 1914.

Une urgence : faire abroger la loi

La campagne pour l'abrogation de la réforme, qui n'a jamais vraiment cessé, reprend donc de plus belle en vue des élections législatives, elle constitue même un point central des débats. La stratégie de la SFIO est discutée à l'occasion du XI^{ème} congrès socialiste, qui se tient à Amiens fin janvier 1914. Pour s'opposer aux trois ans, les représentants du parti socialiste fournissent des arguments identiques à ceux proposés avant l'adoption de la loi. On l'a vu : en ce qui concerne la question de la défense nationale, les délégués, après le vote de la loi, considèrent la création de milices nationales comme une alternative possible aux armées permanentes. Le premier pas en ce sens serait de faire abroger la réforme dans le plus bref délai, à condition, bien sûr, qu'une majorité constituée d'opposants à la réforme gagne les élections.

Dès juillet 1913, Gustave Hervé a engagé dans les pages de *La Guerre sociale* une nouvelle opération. Il y soutenait le retour à une alliance entre les différents partis de gauche

qui devaient former ce qu'il appelait le « nouveau bloc ». Il ne s'agissait pas de reconstituer l'ancien bloc des gauches mais de former avec les partis de gauche une coalition chargée de lutter « contre la peste nationaliste ». ⁸⁸ Cette coalition aurait résulté de l'alliance de la SFIO avec les partis des radicaux unifiés et des socialistes unifiés, qui avaient rejeté Aristide Briand. En fait, un large accord entre les forces politiques non conservatrices aurait pu éviter que la réforme soit approuvée. La première tâche envisagée par Gustave Hervé pour créer un tel bloc tenait dans le retour aux deux ans de service militaire. A l'approche des élections, une alliance de ce genre aurait donné la possibilité aux forces non réactionnaires d'obtenir de bons résultats.

En janvier 1914, la ligne officielle du parti se définit donc à Amiens et la question d'un bloc de gauche, telle qu'elle est posée par Gustave Hervé, constitue l'un des points centraux du congrès. Un tel bloc, les proches du

88. SFIO, XI^{ème} congrès national, tenu à Amiens, p. 205.

Roubaisien Jules Guesde n'en veulent absolument pas, tandis que les autres fractions du parti adoptent une position moins tranchée. D'abord, les priorités socialistes vont toujours au rapprochement franco-allemand, au désarmement européen et à la lutte contre la réforme militaire. Ensuite la réserve exprimée face aux propositions de Gustave Hervé résulte aussi de la stratégie électorale. La résolution du congrès prévoit en effet que la SFIO, au second tour des élections, si elle n'a pas de chance directe de victoire, « donnera librement son concours aux candidats des autres partis, à proportion de la vigueur et de la netteté du combat mené par eux contre les trois ans, contre la guerre, contre le chauvinisme, contre la coalition militaire et cléricale ». ⁸⁹

Le bloc est donc rejeté dans les débats, mais accepté dans les faits. ⁹⁰ A court terme, la SFIO vise l'opposition à la Loi de trois ans, or l'obtention d'un grand nombre de

89. « Au congrès d'Amiens. La discussion sur la tactique électorale. La résolution », *L'Humanité*, 27 janvier 1914.

90. Jean-Jacques Becker, 1914 : *comment les Français*, p. 65.

sièges lors des élections constituerait un premier pas dans cette direction. C'est probablement parce qu'elle n'est pas parvenue à empêcher l'adoption de la réforme que la SFIO se rapproche des autres forces parlementaires de gauche, les socialistes y voyant peut-être un moyen de concrétiser leur opposition au militarisme et de plaider pour des solutions susceptibles d'éviter un conflit.

Après le second tour des élections législatives d'avril-mai 1914, la SFIO compte cent deux députés, soit vingt-sept de plus. Certes, ce résultat s'inscrit dans une phase ascendante du parti socialiste mais, selon Jean-Jacques Becker, il ne faut pas sous-estimer l'importance de son opposition acharnée à la loi militaire parmi les raisons du succès. ⁹¹

91. Jean-Jacques Becker, 1914 : *comment les Français*, p. 79.

CONCLUSION

Quelques semaines seulement séparent la formation du nouveau gouvernement dirigé par René Viviani et le déclenchement de la Première Guerre mondiale. La France est donc entrée dans le conflit sans avoir abrogé la réforme militaire de 1913... Et celle-ci fera encore débat après le retour à la paix.

En 1919, un pamphlet anonyme, publié aux éditions La Librairie de L'Humanité, tente de démontrer que la Loi de trois ans a constitué une faute stratégique : elle a doté la France d'effectifs trop restreints tandis qu'une armée nationale lui aurait permis de remporter des victoires dès le tout début des hostilités... ou au moins d'accuser des défaites moins lourdes, comme à Charleroi.⁹² La question de la défense de la patrie et sa solution à travers un armement général du peuple occupent le cœur du débat socialiste même après le retour à la paix. Et si la critique

92. *Le parti socialiste, la Loi de trois ans et la guerre*, Paris : Librairie de L'Humanité, 1919.

de la réforme reste d'actualité, elle s'accompagne une nouvelle fois d'une réflexion sur la défense de la patrie.

C'est dans cet esprit que la SFIO est entrée dans l'Union sacrée en 1914. Les socialistes se sont opposés à la prolongation du service militaire tout en prônant l'instauration de milices permettant d'assurer la défense du pays. Seulement en juillet 1914, lorsqu'il apparut clairement que la guerre était désormais inévitable, ces milices n'avaient pas été créées. Tous les députés, sans exception, craignaient alors que l'armée allemande écrase la France. Les citoyens furent appelés à se défaire de leurs habits civils pour endosser celui des soldats. En laissant de côté leurs convictions antimilitaristes, au moins le temps de l'Union sacrée et pour la durée de la guerre, les forces socialistes se sont montrées fidèles à l'idée de sauvegarde nationale. La protection de la patrie et de ses citoyens passait avant toute chose.

COLLECTION DIRIGEE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-055-7

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
Achevé d'imprimer par l'imprimerie PANOPLY

JUIN 2013

Elisa Marcobelli

La France de 1914 était-elle antimilitariste ?

Les socialistes et la Loi de trois ans

En 1913, la France est agitée par les débats autour de la loi prolongeant la durée du service militaire de deux à trois ans, réforme qui se rallie à la course européenne aux armements. Toute une partie de la gauche, des radicaux-socialistes à la SFIO, s'y oppose, au nom de l'antimilitarisme et de la négociation diplomatique avec l'Allemagne visant à éloigner le spectre de la guerre.

L'historienne Elisa Marcobelli apporte, cent ans après, un regard nouveau sur ces débats, concentrant son attention sur la manière dont les socialistes, à l'occasion des discussions autour de la « loi de trois ans », conjuguent cet antimilitarisme avec la nécessité que la France soit en mesure de se défendre dans le cas d'une attaque armée.

www.jean-jaures.org



9 782362 440557

ISBN : 978-2-36244-055-7

6 €